

## Compte rendu de séance

### Séance du 28 Novembre 2016

L' an 2016 et le 28 Novembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
MINIOT Jacques Maire

**Présents :** Mr MINIOT Jacques, Maire, Mmes : BAUDUIN Jacqueline, BOITEL Christelle, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PAVY Madeleine, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, BRASSEUR Francis, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, DUQUESNOY David, MAGNIEN Julien, PRUVOST Marcel

Absent: M. WILLEMETZ Daniel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation :** 21/11/2016

**Date d'affichage :** 21/11/2016

**A été nommée secrétaire :** Mme Tonnoir Laëtitia

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité

#### **Objets des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Modifications budgétaires n°4 - 2016\_59D

Renouvellement du Bureau AFR( Association Foncière de Remembrement) - 2016\_60D

Mise à Jour du tableau des effectifs du personnel communal de Maisnil-les-Ruitz - 2016\_61D

Règlement intérieur de la garderie périscolaire année scolaire 2016-2017

Commune de Maisnil-les-Ruitz - 2016\_62D

Phase n°2 de l'extension du lotissement "Le Sart": Dénomination de rue - 2016\_63D

#### **Modifications budgétaires n°4**

réf : 2016\_59D

Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement : Dépenses

- Chapitre 011

article 60612 : Energie Electricité : + 9 000€

-Chapitre 67

article 6714 : Bourses et Prix + 1 000€

- Chapitre 012

article 6413 : Personnel non titulaire - 10 000€

Le Conseil Municipal, après discussion accepte à l'unanimité les modifications budgétaires.

A l'unanimité des voix exprimées (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### Renouvellement du Bureau AFR (Association Foncière de Remembrement)

réf : 2016\_60D

Le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Maisnil-les-Ruitz arrive à expiration au terme des six ans de sa validité prévue par les textes réglementaires.

A cet effet, sur demande des services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le conseil municipal doit désigner quatre propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement.

Après consultation des anciens membres du bureau de l'AFR, il vous est proposé les propriétaires suivants:

- Monsieur Alain Willemetz domicilié à Maisnil-les-Ruitz, 4 rue du Presbytère
- Monsieur Serge Cayet, domicilié à Maisnil-les-Ruitz, 2 rue de la Cabine
- Monsieur Pruvost Marcel, domicilié à Maisnil-les-Ruitz, 6 rue Averlant
- Monsieur Hannebicque Philippe, domicilié à Houdain, 354 route de Divion

Le conseil municipal

Considérant l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

Décide à l'unanimité

de désigner les membres susvisés en vue de siéger au bureau de l'AFR

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

### Mise à Jour du tableau des effectifs du personnel communal de Maisnil-les-Ruitz

réf : 2016\_61D

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il convient

Vu le budget communal de la commune de Maisnil-les-Ruitz,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 01.12.2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte :

- Adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 01.12.2016

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
<b>Cadre d'emplois des attachés</b>		
-Attaché territorial	1 poste à 35h	
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		
- adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 27h	
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b>		
- adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe	1 poste à 35h	
- adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 28h	
- adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1 poste à 35h	Poste créé par délibération du 10.08.2016
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		
- adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	3 postes à 35h 1 poste à 27 h 2 postes à 24h 1 poste à 20h 1 poste à 16h	2 postes non pourvus

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **Règlement intérieur de la garderie périscolaire année scolaire 2016-2017**

réf : 2016\_62D

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de règlement intérieur de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce projet de règlement intérieur joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

-Adopte à l'unanimité le règlement intérieur annexé à la présente délibération,

-Précise que ce règlement demeurera applicable et en vigueur tant qu'une nouvelle délibération ne sera pas votée, qui viendrait en modifier certaines dispositions.

Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **Phase n°3 de l'extension du lotissement " Le Sart": Dénomination de rue**

réf : 2016\_63D

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et places publiques. La dénomination, est laissée au libre choix du Conseil Municipal. L'attribution d'un nom à une rue ou une modification de nom par le conseil municipal doit être motivée, comme toute décision par la poursuite de l'intérêt public local. L'extension du lotissement " Le Sart" engendre la création d'une nouvelle rue dans le prolongement de la rue des Charmes et de la rue des Hêtres.

Deux noms sont proposés: Rue des Merisiers et Rue des Ormes

Le Conseil Municipal après discussion ,

- Fixe la dénomination de la rue créée par l'extension du lotissement " Le Sart" de la manière suivante : rue des Merisiers.

- Décide de fusionner la rue des Hêtres et la rue des Charmes avec cette nouvelle rue dénommée rue des Merisiers.

Vote à la majorité des voix exprimées (pour : 13 contre : 5 abstentions : 0)

## **Complément de compte-rendu:**

Bilan des travaux: - Mise en sécurité de la Ferme Carpentier

- Travaux Aménagement Centre Bourg

Achat du Minibus et remise des clés le 12.12.2016 à 18 heures;

Bilan manifestation patoisante: Cette manifestation a rencontré un franc succès ; plus de 250 personnes se sont retrouvées pour un moment de rires et de divertissement.

Manifestations de fins d'année. Mme Pavy Madeleine détaille toutes les manifestations qui auront lieu jusqu'à la fin de l'année.

Séance levée à: 20:09